



**CODE
DE LA LIBERTÉ**

**DE LA PRESSE
POUR LA POLICE**



Code européen de la liberté de la presse pour la police.

La relation entre les journalistes et la police n'a jamais été simple : lors d'événements publics ou lorsqu'ils travaillent sur des sujets d'intérêt public, des centaines de journalistes européens sont victimes de violentes agressions, menaces et sanctions arbitraires par les forces de police chaque année . Des études ont démontré les principales zones de conflit entre les deux professions, ayant été utilisées comme base pour la rédaction des présentes directives. Voici huit règles fondamentales sur la façon dont la police doit traiter les journalistes conformément aux analyses des études. Ces règles doivent guider les décisions individuelles de la police et attirer l'attention sur les violations de la liberté de la presse commises par la police et la gendarmerie.

- 1.** Toute violence perpétrée par le personnel de police contre des journalistes est inacceptable.
- 2.** Les journalistes ont le droit de rassembler des informations et la police doit les protéger de toute ingérence illicite, notamment lors de manifestations.
- 3.** Les journalistes doivent avoir le droit d'identifier les membres du personnel de police, et de rendre compte et faire un rapport sur le travail des forces de police.
- 4.** La police n'est pas autorisée à effacer les images, ni à confisquer l'équipement des journalistes sans mandat.
- 5.** Les journalistes ne doivent pas être traités en criminels, discriminés ni mis sur liste noire pour leur attitude politique présumée.
- 6.** Les journalistes ne doivent pas être ciblés par la surveillance policière.
- 7.** Si la police menace, harcèle ou fait du tort aux journalistes, ces actions doivent faire l'objet d'une enquête, être condamnées et rendues publiques par des enquêteurs indépendants.
- 8.** La police doit être formée et régulièrement informée des droits des journalistes.

Résumé des zones de conflit en Europe

1. Toute violence perpétrée par le personnel de police contre des journalistes est inacceptable.

Les rapports sont nombreux. Voici une sélection des cas actuels : en août 2018, plusieurs journalistes ont été blessés par la police en Roumanie ; ex. : un correspondant de la Deutsche Welle a été agressé avec des matraques et boucliers lors de manifestations contre le gouvernement. Une équipe de tournage de la chaîne de télévision autrichienne ORF a été violemment et intentionnellement agressé. Cette année en France, plusieurs journalistes et photographes ont été agressés lors de protestations anti-gouvernement. Deux d'entre eux ont subi d'importantes blessures, incluant une clavicule fracturée après des coups de matraque ou des brûlures au second degré causées par des gaz lacrymogènes. En décembre 2018, un reporter en Bosnie-Herzégovine a été assailli alors qu'il couvrait une manifestation. Ces dernières années, de violentes agressions policières contre des journalistes ont eu lieu aux quatre coins de l'Europe, de l'Espagne à la Grèce, en passant par la Suède et le Royaume-Uni.

2. Les journalistes ont le droit de rassembler des informations et la police doit les protéger de toute ingérence illicite, notamment lors de manifestations.

Des dizaines de journalistes ont été blessés et gravement menacés par des extrémistes politiques en raison du manque de protection policière. Les manifestations de droite dans la ville allemande de Chemnitz en septembre 2018, où ECPMF a enregistré neuf agressions physiques sur des journalistes à un seul lieu de manifestation, en sont un récent exemple. Ces agressions sont une indication de l'échec de la protection policière. La gravité de la fréquence a été réitérée par le Président de la conférence conjointe des Ministres de l'Intérieur fédéraux de l'Allemagne, qui ont souligné la nécessité de la police de respecter et protéger les droits des journalistes. Les attaques à motifs politiques ne se limitent pas à l'Allemagne, elles surviennent également loin des lieux de manifestation ; de telles agressions ont par exemple été observées en Grèce, où des affiliés du parti de l'Aube dorée ont agressé à plusieurs reprises des journalistes. La Convention européenne des droits de l'homme accorde aux journalistes le droit de rassembler des informations et les protège ainsi.

3. Les journalistes doivent avoir le droit d'identifier les membres du personnel de police, et de rendre compte et faire un rapport sur le travail des forces de police.

Dans le cas d'agressions policières ou de menaces contre des journalistes, la personne agressée échoue régulièrement à identifier les agresseurs car les forces de police s'abstiennent souvent de porter des plaques d'identité. Combiné avec le faible niveau de motivation de la part du personnel de police pour témoigner contre leur propres collègues, le fait que la police dans de nombreux pays ne peut pas être identifiée entrave une enquête approfondie de tels incidents. Les autorités nationales doivent accepter le fait que les journalistes ont le droit de rendre compte et faire un rapport sur la conduite de la police. Une nouvelle loi sur la sécurité en Espagne met ce droit en danger : avec la mise en place de ce qu'on appelle la « loi bâillon », des personnes peuvent être sanctionnées pour avoir pris des photos et identifié des officiers de police sans autorisation judiciaire.

4. La police n'est pas autorisée à effacer les images, ni à confisquer l'équipement des journalistes sans mandat.

La police saisit fréquemment les images et l'équipement des journalistes, ou empêche ces derniers de couvrir certains incidents ou d'avoir accès au lieu de manifestations et à d'autres événements. Cela arrive souvent en raison d'un manque de connaissances par la police des limites juridiques de leurs droits. Ce genre d'affaire a récemment eu lieu, lorsque l'équipement d'un journaliste d'enquête dans l'Essex, au Royaume-Uni a été saisi, et à Munich, en Allemagne, où les images d'un journaliste ont été arbitrairement effacées. Dans certains cas, il s'agit également d'un acte d'intimidation politique. Par conséquent, il est important de continuer à informer les forces de polices du fait qu'elles n'ont aucun pouvoir légitime de décider de la légalité des séquences vidéo, ni de fouiller les bureaux de rédaction sans mandat. De telles actions ont toujours besoin de la décision d'un tribunal afin d'examiner chaque cas.

5. Les journalistes ne doivent pas être traités en criminels, discriminés ni mis sur liste noire pour leur attitude politique présumée.

32 Les journalistes ayant leurs certifications retirées au sommet du G20 à Hambourg en juillet 2017 - pour « préoccupations de sécurité » - ont été exposés à du harcèlement professionnel, qui se basait bien entendu sur l'hypothèse que plusieurs journalistes avaient une certaine attitude politique. Ces « préoccupations de sécurité » ont été établies pour des raisons de couverture des journalistes, incluant des enquêtes ayant été clôturées depuis longtemps et n'ayant pas été effacées comme elles auraient dû l'être.

6. Les journalistes ne doivent pas être ciblés par la surveillance policière.

Les journalistes et leurs sources ont commencé à faire l'objet de mesures de surveillance par la police. Que cela ait lieu délibérément ou alors que les autorités responsables de la sécurité enquêtent sur un tiers comme en Irlande ou en Allemagne, cela signifie une grave menace à la liberté de la presse car la confidentialité des sources des journalistes est compromise, pouvant ainsi avoir un impact négatif.

7. Si la police menace, harcèle ou fait du tort aux journalistes, ces actions doivent faire l'objet d'une enquête, être condamnées et rendues publiques par des enquêteurs indépendants.

Les forces de police ont souvent l'habitude d'intimider les journalistes par des autorités nationales ou politiciens ayant rédigé un rapport critique sur eux. Ce genre d'affaire a récemment été signalé en Serbie, Bulgarie et République tchèque, où des journalistes ont été placés en garde à vue ou interrogés sans légitimité officielle, leurs droits de défense de base ayant été refusés. Un Rapport du Conseil de l'Europe (CoE) 2016 a indiqué que l'intimidation par la police faisait partie des formes les plus courantes d'interférence avec le travail des journalistes. Si de tels cas d'intimidation ont lieu à un niveau national ou même international, des enquêtes indépendantes par une autorité tierce, une ONG ou une organisation transnationale doivent immédiatement suivre, et les résultats de ces enquêtes doivent être largement publiés afin d'en informer le public.

Un exemple à suivre pour une collaboration respectueuse peut être l'Accord néerlandais du Groupe de pilotage sur l'agression et la violence contre les journalistes. En raison du dialogue entre le service des poursuites pénales, la police, la Société néerlandaise des éditeurs en chef et l'Association néerlandaise de journalistes, l'importance de protéger les sources des journalistes a été mise en évidence et il a été conclu que le ministère public développera activement des formations et directives afin d'attirer l'attention sur leurs bureaux.

8. La police doit être formée et régulièrement informée des droits des journalistes.

Des journalistes ont récemment été défendus ou empêchés de travailler par les forces de police après que des personnes ont prétendu un abus de leurs droits individuels ou du Règlement général sur la protection des données, dans une tentative évidente de perturber leur reportage. Étant donné que les lois et réglementations sont constamment révisées, il est primordial pour la protection de la liberté de la presse que le personnel de police soit à jour sur les droits des journalistes. C'est la raison pour laquelle un processus éducatif systématique sur la loi sur les médias et les sujets qui lui sont liés est essentiel pour les forces de police.

Sources

- Bernstein, Martin: Wie Pegida die DSGVO nutzt, um die Pressefreiheit zu behindern. 24.08.2018, <https://www.sueddeutsche.de/muenchen/verwirrung-bei-der-polizei-wie-pegida-die-dsgvo-nutzt-um-die-pressefreiheit-zu-behindern-1.4103837>
- Council of Europe: European Convention on Human Rights. 1.06.2010, https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_ENG.pdf
- Council of Europe: Journalists suffer violence, intimidation and self-censorship in Europe, says a Council of Europe study. 20.04.2017, <https://rm.coe.int/16807215ba>.
- Deutscher Bundestag (2011): Kennzeichnungspflicht von Polizeibeamtinnen und -beamten in den Mitgliedstaaten der Europäischen Union.
- www.bundestag.de/blob/191806/74ebec119bb90fdcf3cd9acf18a3118b/kennzeichnungspflicht-polizei-data.pdf
- Deutscher Presserat (1993): Verhaltensgrundsätze für Presse/Rundfunk und Polizei zur Vermeidung von Behinderungen bei der Durchführung polizeilicher Aufgaben und der freien Ausübung der Berichterstattung. https://www.presserat.de/fileadmin/user_upload/Stellungnahmen/Verhaltensgrundsätze_Presse_Polizei.pdf.
- Deutsche Welle: Bukarest: Polizei-Übergriff auf DW-Korrespondent. 14.08.2018, <https://www.dw.com/de/bukarest-polizei-%C3%BCbergriff-auf-dw-korrespondent/a-45082104>.
- ECPMF: Concept of the enemy III: the violent forces are ganging up against journalists. 20.09.2018, <https://ecpmf.eu/get-help/fact-finding-missions/concept-of-the-enemy-iii-the-violent-forces-are-ganging-up-against-journalists>.
- ECPMF: Bulgaria: protect journalists instead of harassing them. 25.09.2018, <https://ecpmf.eu/news/threats/open-letter-to-bulgarias-prime-minister-boyko-borissov>.

4

- ECPMF: Beaten up, but back at work. 17.08.2018, <https://ecpmf.eu/news/threats/beaten-up-but-back-at-work>.
- ECPMF: How Czech journalists survive in Babisistan. 13.08.2018, <https://ecpmf.eu/news/threats/how-czech-journalists-survive-in-babisistan>
- ECPMF: Catalonia: journalists beaten and TV accused of bias in referendum clashes. 02.10.2017, <https://ecpmf.eu/news/threats/catalonia-journalists-beaten-by-police-in-referendum-clashes>.
- ECPMF: “Interpol must not be misused to detain critical writers” – EP Chair warns Turkey. 30.08.2017, <https://ecpmf.eu/news/threats/hamza-yaln-ep-chair-warns-turkey-not-to-misuse-interpol>.
- Mapping Media Freedom: Bosnia and Herzegovina: Journalist detained and assaulted during Banja Luka protest. 25.12.2018, <https://mappingmediafreedom.usahidi.io/posts/22948>
- Mapping Media Freedom: Serbia: Police question investigative journalist over sources after reports on official corruption, 20.12.2018, <https://mappingmediafreedom.usahidi.io/posts/22917>
- Mapping Media Freedom: Mapping Media Freedom Q1 Q2 2018 report. 08.10.2018, <https://mappingmediafreedom.org/index.php/2018/10/08/mapping-media-freedom-q1-q2-2018-report/>.
- IPI/SEEMO: Briefing: Police Violence and Press Freedom in Greece. 05.01.2016, <https://ipi.media/briefing-police-violence-and-press-freedom-in-greece/>.
- LVZ: Großer Lauschangriff in Leipzig: Gespräche mit Journalisten abgehört. 22.07.2018, <http://www.lvz.de/Leipzig/Polizeiticker/Polizeiticker-Leipzig/Grosser-Lauschangriff-in-Leipzig-Gespraech-mit-Journalisten-abgehoeert>.
- NVJ: Agreement of the Steering Group on Aggression and violence against journalists. To be found via EFJ: Dutch journalists sign agreement to improve safety of journalists. <https://europeanjournalists.org/blog/2018/12/05/dutch-journalists-sign-agreement-to-improve-safety-of-journalists/>
- Reporter sans Frontiers: RSF condemns French police violence against journalists at protests. 30.05.2016, <https://rsf.org/en/news/rsf-condemns-french-police-violence-against-journalists-protests>.
- OSCE: Journalists’ guidelines for dealing with the police and police guidelines for dealing with the media. 24.11.2005, <https://www.osce.org/kosovo/17027?download=true>
- Quintana, Yolanda: Spain’s ‘gag laws’. 06.09.2016, <https://www.rcmediafreedom.eu/Tools/Legal-Resources/Spain-s-gag-laws>.
- UNESCO: Freedom of Expression and Public Order. Fostering the Relationship between Security Forces and Journalists. 2018, <https://en.unesco.org/sites/default/files/freedomofexpressionandpublicorder.pdf>
- Verza, Sofia: The Media at protests: Official attitudes, Resource Centre on Media Freedom. 9.10.2018, <https://www.rcmediafreedom.eu/Tools/Legal-Resources/The-Media-at-Protests-Official-Attitudes>.
- ZDF: Angriff auf die Pressefreiheit, 28.08.2018, <https://www.zdf.de/politik/frontal-21/angriff-auf-die-pressefreiheit-100.html>



S · E · E · M · O



Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF)

Menckestraße 27
04155 Leipzig
Allemagne

www.ecpmf.eu